

Le quorum est atteint, 24 votants (Cf feuille d'émargement).

Début du conseil : 18h10

Pour ce conseil d'administration, titulaires et suppléants siègent jusqu'à l'installation des commissions.

Mme la présidente a tout d'abord tenu à saluer les 5 élèves élus.

Elle précise ensuite que selon les nouvelles dispositions en vigueur, il n'y a plus lieu de valider l'ordre du jour. Une enseignante estime que ce procédé est une entrave à la démocratie.

I) Désignation du secrétaire de séance

Mme Bruyère, représentante des parents d'élèves est désignée comme secrétaire de séance.

POUR : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité

II) Décret 2020.1632 sur les mesures de modification dans le domaine de l'Education (document ci-joint)

La présidente nous fait part du contenu de ce nouveau décret et nous informe que la Commission Permanente concerne des domaines (liste dans le texte) qui ne répondent pas à la pratique de l'établissement, et ainsi à ce jour, la commission permanente n'est pas installée.

Une professeure a tenu à signaler qu'elle trouvait que c'était un manque de démocratie, sentiment partagé par les parents.

Toutefois le décret signale que la création de cette commission pouvait être demandée par plusieurs personnes (direction, enseignants) et même créée en cours d'année scolaire, mais seulement si elle est accompagnée d'un acte précisant clairement les compétences déléguées.

La présidente ne souhaite pas créer cette commission pour cette année mais se dit prête à le faire si elle avait un sens avec des missions définies, préférant l'idée d'un groupe de travail réunissant toute la communauté. Il sera toujours possible de travailler au CA de juin sur les compétences de cette commission permanente. Elle rappelle qu'en 2023 il est question de travailler sur le nouveau contrat d'objectifs (contrat d'objectifs réseau).

Une représentante des parents d'élèves fait toutefois remarquer que l'Article R421-22

Modifié par Décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 - art. 1 précise : *Le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide...*

Cette notion de « se prononce » fait l'objet d'un débat, parce qu'il peut être interprété de plusieurs manières. Enseignants et parents s'accordent sur le fait qu'il y a la possibilité de la créer lors de ce CA, et souhaiteraient que l'on puisse se prononcer par un vote, alors que la direction affirme qu'il n'y a pas lieu de voter, car aucune proposition n'a à ce jour été faite pour définir les domaines de compétences de cette commission pour les éditer sur l'acte .

Il n'est toutefois pas interdit que le CA se prononce sur la création de cette commission en cours d'année. Il est possible d'en reparler au CA du mois du 29 novembre, en proposant des compétences à définir pour cette commission.

- POUR : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité**
- Abonnement à Cyrano.Education (prof de français et théâtre)
Une enseignante en demande le coût et si l'abonnement est accessible à tous. Réponse faite : 150 € avec un « multi-accès »
- POUR : 22 Contre : 0 Abstention : 2 Adoption**
- Conventions avec l'Institut Plein Vent (financière et de coopération)
À la demande d'un parent, Me la Présidente rappelle que l'institut Plein Vent accueille de jeunes sourds ou malentendants et précise que le collège inscrit une cinquantaine d'enfants, dont 15 en présentiel
- POUR : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité**
- Convention de partenariat avec Benoît Charvet (projet atelier espace rural avec les élèves de SEGPA)
- POUR : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité**
- Convention avec l'Amicale Laïque de Côte Chaude pour (projet mené avec les 5^{èmes} SEGPA sur la gestion des émotions)
- POUR : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité**
- d) Autres affaires financières
- Donne la délégation au principal pour signer tous les bons de commande dans la limite des crédits ouverts au budget.
- POUR : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité**
- Petit budget pour la remise des prix et gratification des élèves (objets ou fournitures sportives, culturels ou éducatives)
- POUR : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Adoption à l'unanimité**

Départ à 19h30 de Mme Dumestre représentante parents élue

VI) Pédagogie et Vie Scolaire

a) Bilan de rentrée

524 élèves

La fermeture d'une classe de 6ème

6 classes réparties sur 4 niveaux avec 1 classe Segpa par niveau + 1 dispositif ULIS, un autre, pour les élèves allophones UPE2A et l'accueil d'enfants de l'institut Plein Vent

1 classe Chat et une classe sportive

Un parent élu demande à ce que les documents d'inscription au collège soient vérifiés car il y a des erreurs : exemple : latin en 6ème

b) Calendrier et modalités d'évaluation progressive

En 3^{ème}, les élèves sont mis en situation d'examen avec un protocole pour faire des devoirs surveillés toutes les semaines (par 2 classes).

En 5^{ème} et 4^{ème} ils ont un devoir par trimestre.

(Voir calendriers ci-joint)

c) Clubs et ateliers

Ils permettent d'accéder à la culture mais pas seulement, nous avons des clubs : théâtre, BD, échec, jardin, jeu, journal, RAP, musique au cinéma, sport entre 12h et 14h.

Un élève élu demande si les clubs disposent d'un budget ? Réponse : en ce qui concerne l'UNSS les élèves paient une licence de 25 € pour l'année (matériel, équipement...). Les autres

clubs sont financés par le FSE (foyer socio-éducatif). Une adhésion de 5 € par élève est demandée en début d'année.

Réponse à des questions de parents d'élèves élus :

- il existe le PASS culture sous quelle forme est-il utilisé au collège du Puits de la Loire ? Le PASS culture existe depuis janvier 2022, il concerne les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. Une allocation de 25 € par élève est versée au collège et les professeurs doivent proposer des projets, via la plateforme Adage qui regroupe un ensemble d'associations avec lesquelles les enseignants peuvent prendre contact directement pour demander des devis
La référente PASS a pas été formée récemment. Madame Ouahi fait remarquer qu'aucun projet n'a été déposé sur la plateforme au 31 août, ce que réfutent des enseignants qui ont pourtant fait des propositions. À quoi Mme Ouahi répond que les demandes pour être supportées par le Pass culture doivent choisir comme partenaires, les associations qui sont recensées sur la Plateforme et sur ces niveaux le collège ne pourra pas accepter d'autres dépenses : cette subvention devrait pouvoir concerner les élèves d'un niveau et ainsi favoriser les projets d'équipe.
- Souci d'information sur le papier qui fait la publicité des JPO car il y est question de la possibilité de faire en 6^{ème} bilangue et apparemment non, possibilité de le modifier afin d'éviter des attentes, demandes de la part des familles... ? Mme Ouahi a répondu qu'elle allait vérifier.

d) Délégations et signatures

Demande de délégation de signature aux 3 adjointes :

- Mme Reynaud adjointe financière (signe achat jusqu'à 800€)
- Mme Bourrat (parcours à venir, convention)
- Mme Boulhouil (pédagogie collège et Segpa)

POUR : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité

VII) Questions diverses parents d'élèves élus

- A la question des parents d'élèves concernant la demande d'une solution pérenne qui permette de diffuser à l'ensemble des parents les informations du conseil local de la FCPE du collège comme le stipule l'article D111-8 et D111-9 des textes officiels relatifs aux parents d'élèves ?

Mme Ouahi répond qu'elle doit veiller à la relecture de tout document et l'approuver avant qu'il puisse être mis sur cybercollège ou donné aux élèves.

Les parents d'élèves précisent qu'ils souhaiteraient communiquer aux parents sur l'invitation à l'AG, le contenu de l'AG et sur les actions mises en place.

Mme Ouahi peut transmettre l'information à M. Prévost mais il faut que ce soit le plus simple possible. Elle soumet également l'idée de proposer un document à l'inscription des élèves où les parents pourraient donner leur adresse mail s'ils le souhaitent.

- A la question concernant un projet école de foot avec le club de côte chaude, le collège du Puits de la Loire a été démarché comme les autres établissements environnants, en quoi consiste ce projet, qu'en est-il ? La principale précise qu'elle a rejeté ce projet pour le collège, qu'elle n'a pas à parler d'un projet qui n'a pas été retenu.

- Est-ce qu'un bilan de la vie scolaire 2021/2022 est envisageable ? Le bilan n'a pas été donné et ne pourra pas être donné, vu les circonstances dans lesquelles le service a fonctionné l'an passé.

- Certains collègues sont passés au vote électronique pour les élections, est-ce envisageable pour l'année prochaine ? La principale explique qu'elle n'est pas contre le vote électronique mais qu'elle ne sait pas comment procéder et qu'elle reste ouverte à cette proposition. Un parent d'élèves a entendu dire que le collègue Marc Seguin avait opté pour cette solution. Ce qui surprend Mme Bourrat qui va se renseigner auprès de l'établissement. Les parents soulignent leur volonté de rendre cette élection plus simple, pour eux mais également pour l'administration, d'autant plus que depuis de nombreuses années, une seule liste est proposée, celle de la FCPE. D'un point de vue environnemental ce système permettrait une réelle économie de papier !

- Les parents d'élèves de 6ème s'interrogent sur le retour des évaluations nationales, y aura-t-il des rencontres prévues, cela se fera-t-il via pronote... ? Les résultats des évaluations nationales des élèves 6èmes seront transmis aux parents avant les vacances de la Toussaint pour les élèves en difficulté et pour les autres à l'occasion de la rencontre parents-professeurs.

- Est-il possible d'avoir un bilan des rencontres organisées au sein des écoles primaires et y a-t-il une date de prévue pour les JPO : Les écoles concernées : Petit Coin ; Pasteur ; Grand Clos, Côte Chaude ; Montaud. 2 écoles prof/parent d'élève et 1 école pas vue mais Angélique a précisé qu'elle était présente.

La Journée Portes Ouvertes se déroulera le **vendredi 24 mars 2023**.

La principale adjointe précise que le vendredi 21 octobre des olympiades (CM2-6^{ème}) seront proposées non pas à toutes les écoles de secteur car ce ne serait pas possible mais à 2 d'entre elles.

- Un parent s'interroge sur le remplacement ou non d'un enseignant absent

Réponse de Mme Ouahi : C'est seulement à partir de 15 jours que l'on peut faire une demande de remplacement ou demander des heures de remplacement à un autre professeur mais cela ne peut-être que transitoire.

- Concernant la participation des parents aux différentes instances (CA, commission de discipline, conseil de classe...) les parents souhaiteraient comme le stipule l'article D111-12 que les horaires permettent leur présence.

Pour le Conseil de Discipline le cadre est assez strict, avec des délais à respecter en termes de jours.

Pour les conseils de classes nous mettons les classes qui n'ont pas de parents entre 12h et 14h ou le plus tôt, d'où la nécessité de produire à la direction la liste des parents d'élèves élus pour les conseils de classe.

- Concernant la remise du diplôme du brevet aux anciens élèves du collège. Est-ce que quelque chose est prévu ? Y aura-t-il diffusion de l'information aux anciens élèves...?

La remise des diplômes aura lieu le 24 novembre 2022.

-Une dernière question est soulevée par un parent élu concernant la possibilité d'obtenir une dérogation quant aux dates de stage des élèves de troisième, et plus particulièrement quand celui-ci correspond au projet d'avenir de l'enfant. La réponse de Madame Ouahi est non, aucune dérogation accordée, ne souhaitant pas faire du cas par cas.

La séance est close à 20h30

Madame la Présidente

Laila OUAHI

Madame la Secrétaire de séance

Ingrid BRUYERE

